

## 2<sup>e</sup> Sommet de la Grande Région

7 novembre 1996  
Sarrebuck  
Sarre

### *Déclaration commune finale*

---

#### **I PREAMBULE**

Facilitée et encouragée par les processus d'unification, la coopération interrégionale et transfrontalière connaît dans tous les pays européens un développement important. Marquées par la diversité, ces coopérations ont en commun de viser à l'addition et à la mise à disposition des populations et des territoires, proches ou éloignés, les potentiels économiques ou culturels et les infrastructures présents de part et d'autre des frontières.

Dans ce processus de développement des coopérations, les territoires situés aux frontières des Etats ont une mission particulière, dictée par l'histoire et la géographie mais aussi désormais par les attentes des citoyens. Il s'agit, par l'action concrète et quotidienne, de lever les obstacles particuliers aux zones transfrontalières, mais aussi de mettre en valeur et d'utiliser les atouts spécifiques de ces zones.

La Grande Région Saar-Lor-Lux (Sarre, Lorraine, Luxembourg, Rhénanie-Palatinat, Wallonie, Communauté germanophone de Belgique) fait figure en Europe de précurseur et d'exemple dans la coopération interrégionale et transfrontalière: pour des raisons historiques, par son rôle de territoire de jonction entre de grandes économies de l'Union Européenne et par la volonté de décideurs de tous domaines, elle est le lieu de coopérations intensives et multiformes, dont le développement s'accélère encore.

C'est la conviction que partagent les participants au deuxième Sommet de la Grande Région, qui a eu lieu le 7 novembre 1996 à Sarrebuck:

le Premier-Ministre du Grand-Duché de Luxembourg,  
le Ministre-Président du Land de Rhénanie-Palatinat,  
le Ministre-Président du Land de Sarre,  
le Président du Conseil Régional de Lorraine,  
le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle,  
le Président du Conseil Général de Moselle,  
Le Gouverneur de la Province Luxembourg de Belgique,  
le Ministre-Président de la Communauté germanophone de Belgique.

Le préfet de la Région Lorraine, préfet de la Moselle, participe aux délibérations en raison de ses compétences étatiques et communautaires, mais ne prend pas part à l'adoption des résolutions.

Les consultations et les résolutions du Sommet se sont organisées de la façon suivante:

- Les participants ont commencé par faire un bilan de la coopération au sein de la Grande Région en s'attachant surtout à la mise en oeuvre des résolutions adoptées lors du premier Sommet de la Grande Région, tenu à Mondorf-les-Bains en septembre 1995.
- Ils ont porté une attention particulière aux questions constituant le thème clé du Sommet : "marché de l'emploi transfrontalier, dialogue social et suppression des entraves administratives au sein de la Grande Région" et abordé d'autres thèmes politiques importants, ce qui a conduit à la formulation de résolutions.
- Enfin, en s'appuyant sur le rapport de la Commission Perspectives instituée à Mondorf-les-Bains, ils ont élaboré des propositions en vue de conforter et d'approfondir la coopération transfrontalière au sein de la Grande Région.

En filigrane de ces discussions restait toujours présente la conscience d'une expérience historique partagée, de caractéristiques économiques semblables et de mentalités proches, autant de spécificités qui ne peuvent qu'accélérer le rapprochement des populations et confère aux territoires des atouts remarquables pour l'avenir. Il importe d'en tirer le meilleur parti pour en faire la force de la Grande Région tant au plan interne qu'externe.

Ceci n'a fait que renforcer la confiance des partenaires du Sommet quant à l'avenir de la Grande Région: celle-ci dispose assurément de toutes les qualités pour relever avec optimisme les défis de la construction européenne.

## **II BILAN DE LA MISE EN OEUVRE DES RESOLUTIONS:**

Les participants au Sommet constatent avec satisfaction à quel point se sont concrétisées les résolutions émises lors du premier Sommet tenu à Mondorf-Les-Bains, ainsi qu'en atteste le rapport de mise en oeuvre ci-annexé. Ils prennent acte des progrès significatifs réalisés dans toute une série de domaines et voient dans ce bilan le témoignage de l'intégration dynamique de la Grande Région. Du large éventail de coopérations transfrontalières se détachent particulièrement:

- le renforcement de la coopération des établissements d'enseignement supérieur
- le transfert transfrontalier de technologie et de savoir-faire

- les efforts communs dans les domaines de l'économie et des transports, notamment en ce qui concerne le TGV
- l'intensification des jumelages scolaires
- les concours scolaires communs
- la promotion de l'apprentissage de la langue du partenaire
- la coordination des organismes de coopération importants
- un schéma de développement spatial commun

Lorsqu'il apparaît aux composantes de la Grande Région que des intérêts communs liés à des actions ou des projets de l'Union Européenne sont en jeu, les participants au Sommet considèrent qu'il serait nécessaire de défendre auprès de la Commission et du Conseil les mêmes positions. Dans cette optique, la coopération des représentations, délégations, bureaux de Bruxelles ainsi que le rôle du bureau de liaison de la Grande Région seront renforcés. De même, lorsque ces sujets décidés d'intérêt commun auront à être traités par les institutions de l'Union (Parlement, Comité Economique et Social) ou placées auprès d'elle (Comité des Régions), l'action convergente des membres de ces assemblées issues de la Grande Région devra être recherchée.

Les participants au Sommet se félicitent du succès de la coopération transfrontalière illustré dans le rapport sur la mise en oeuvre des résolutions. Ils attendent des organismes responsables de la Grande Région qu'ils renforcent, approfondissent et élargissent leurs relations interrégionales.

### **III PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS CONCERNANT LE "MARCHÉ DE L'EMPLOI, LE DIALOGUE SOCIAL, LA SUPPRESSION DES ENTRAVES ADMINISTRATIVES" AINSI QUE D'AUTRES THEMES POLITIQUES**

Sur la base des discussions des Représentants Personnels, des propositions de la Commission Perspectives et des résultats contenus dans l'étude réalisée par l'Institut Isoplan à Sarrebruck dans le cadre de la préparation du Sommet, les participants au Sommet considèrent que des mesures prioritaires doivent être prises dans les domaines suivants en vue d'intensifier la coopération au sein de la Grande Région:

#### **1. Création d'un "Comité Economique et Social" et poursuite du développement du dialogue interrégional**

Les participants au Sommet saluent la proposition de la Commission Perspectives visant la création d'un "Comité Economique et Social de la Grande Région" et se réfèrent aux propositions de la Commission portant sur la création de ce comité.

Le Comité Economique et Social a pour mission de traiter de façon intensive tous les problèmes inhérents au développement économique et social de la Grande Région. Il comprend 36 personnes au total, soit six membres par composante. Il comprend deux représentants des organisations syndicales et deux des organisations patronales. Le choix des membres du Comité Economique et Sociale aux composantes de la Grande Région.

Les analyses, perspectives et propositions seront étudiées lors du prochain Sommet.

Les participants au Sommet demandent au futur Comité Economique et Social d'apporter un soutien au "dialogue social interrégional" entre le Conseil Syndical Interrégional et les partenaires sociaux en se référant aux recommandations et expériences des partenaires.

## **2. Renforcement du marché de l'emploi transfrontalier comme facteur d'intégration et mise en place d'un observatoire interrégional du marché de l'emploi**

Les participants au Sommet soulignent l'importance de la poursuite du développement des relations transfrontalières sur le marché de l'emploi en tant que facteur positif essentiel à l'implantation d'entreprises dans la région.

La lutte contre les problèmes structurels de l'emploi ne peut pas être menée isolément par une seule des composantes de la Grande Région sur le plan national-régional. Il en est de même pour les initiatives politiques sur le marché de l'emploi en faveur de la création d'un espace uniforme. Une stratégie de l'emploi concertée est nécessaire.

Il est donc proposé de créer un "observatoire du marché de l'emploi de la Grande Région". L'objectif de l'observatoire serait d'élaborer un système permettant de détecter les évolutions sur le marché de l'emploi. Il pourrait être aménagé sous la forme d'un réseau de correspondants et assumer la fonction d'un service d'informations pour les acteurs du marché de l'emploi de la région.

Le futur Comité Economique et Social de la Grande Région serait chargé de faire six mois après sa constitution une proposition sur le rôle et la forme d'un tel système. Cette mission serait fondée sur les structures de communication et de l'administration du travail existantes et prévues, tel que les réseaux des EURES Transfrontaliers. Les actions inscrites dans l'actuel "Contrat de plan" Etat/Région de la Lorraine seraient également à prendre en considération.

Les autorités concernées de chaque région devront y apporter leur concours.

### **3. Création d'un "passeport-formation professionnelle pour la Région Saar-Lor-Lux" et amélioration de la transparence concernant les diplômes**

Les systèmes de formation professionnelle allemand, français luxembourgeois et belges présentent des structures et des contenus très différents. Afin d'encourager la mobilité au sein du marché du travail transfrontalier dans la Grande Région, il serait donc souhaitable de rendre les parcours professionnels plus transparents. Une intensification de l'information sur les systèmes d'enseignement scolaire et professionnel ainsi que sur la formation continue faciliterait l'appréciation des diplômes délivrés par les autres pays et l'exploitation du potentiel de formation et de recrutement dans les régions voisines. Ce besoin d'informations latent se fait particulièrement ressentir dans les entreprises situées dans la Grande Région qui sont conscientes de devoir y adapter leur stratégie de gestion des ressources humaines. C'est également le cas si elles ont l'intention de s'implanter dans la Grande Région, ou encore de recruter de la main-d'oeuvre de l'autre côté de la frontière.

Par conséquent, les participants au Sommet demandent aux autorités concernées de faire le nécessaire pour la création d'un "passeport-formation professionnelle-Sarre-Lor-Lux" bilingue qui permettrait de préciser à quelle qualification correspondent les diplômes délivrés. Les participants au Sommet demandent aux instances concernées de prêter leur concours sur le plan administratif.

### **4. Renforcement des initiatives pour lutter contre le chômage des jeunes grâce à la promotion de la formation professionnelle et de l'apprentissage des langues**

L'augmentation du chômage des jeunes est un des problèmes prioritaires de la Grande Région.

Il faudrait donc renforcer les mesures pour lutter contre le chômage des jeunes par un soutien à la formation professionnelle transfrontalière.

Face à cette situation, les participants au Sommet demandent aux acteurs économiques et à tous les autres responsables, d'intensifier leurs efforts pour augmenter le nombre de formations professionnelles et continues transfrontalières. Le futur Comité Economique et Social de la Grande Région aura pour mission de faire des propositions, notamment pour faciliter la mobilité au sein de la Grande Région ainsi qu'une meilleure utilisation des programmes actuels de subventions de l'Union Européenne.

La langue étant l'un des obstacles principaux à la mobilité au sein de la Grande Région, c'est notamment sur l'amélioration des compétences linguistiques que doivent porter les efforts.

Les autorités compétentes dans la Grande Région sont disposées à développer des activités dans ce domaine.

## **5. Harmonisation des réglementations dans le domaine de la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle**

Les conditions cadres qui entravent la mobilité sont en grande partie dues à la divergence des réglementations sur la promotion de l'emploi et de la formation professionnelle.

Des mesures appropriées prises au niveau national devraient permettre de supprimer les obstacles à la mobilité dans ce domaine.

Les participants au Sommet invitent les administrations régionales du travail des régions à élaborer un concept commun de soutien et des directives en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle au niveau transfrontalier.

En vue de la mise en place de mesures visant la qualification professionnelle transfrontalière, les Länder de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre vont intervenir en faveur d'un assouplissement du principe de territorialité du droit allemand régissant les mesures de promotion de l'emploi. Les participants au Sommet saluent également l'initiative franco-allemande, élargie au Luxembourg et à la Suisse, portant sur la qualification d'une main-d'oeuvre mobile et répondant aux besoins d'un marché du travail transfrontalier.

## **6. Suppression des obstacles administratifs:**

Les participants au Sommet sont conscients qu'il existe, malgré l'ouverture du marché intérieur une multitude d'obstacles administratifs qui touchent tout particulièrement le développement des petites et moyennes entreprises (PME) ou entreprises artisanales ainsi que leurs salariés.

L'étude réalisée par Isoplan dans le cadre de la préparation du Sommet, ainsi qu'un mémorandum du Comité Interrégional des chambres des métiers de Saar-Lor-Lux font ressortir les problèmes inhérents aux entreprises artisanales, en particulier dans les domaines suivants:

- droit fiscal  
(impôts sur le chiffre d'affaire et sur les entreprises différents, problèmes liés à la déclaration de l'activité professionnelle, "cercle vicieux" de l'enregistrement de l'entreprise, attestation de la commande)
- preuve de la capacité  
(inscription au registre de l'artisanat, désavantage en cas d'appels d'offres)
- législation sociale et contrôles  
(différentes pratiques administratives des organismes d'assurance sociale, contrôles restrictifs des chantiers)
- obstacles financiers

(informations et transparence du marché insuffisantes,  
pratiques commerciales différentes)

- accès aux marchés publics  
(transparence insuffisante, barrières linguistiques, délais différents)

Les participants au Sommet demandent expressément à tous les acteurs économiques et aux pouvoirs législatifs et réglementaires, d'apporter leur soutien à la suppression des obstacles administratifs encore existants et qui altèrent le développement de l'économie transfrontalière. En outre, vu la complexité des problèmes posés et l'urgence de prendre des mesures en vue de la suppression des obstacles existants, les participants au Sommet demandent au futur Comité de présenter un rapport portant sur la description et l'analyse des problèmes existants dans chacune des régions, au plus tard six mois après sa constitution. Ce rapport devra contenir des propositions spécifiques à chaque région. Les résultats obtenus par l'administration du travail, les chambres des métiers, le Conseil Parlementaire Interrégional et d'autres institutions devront être pris en compte.

#### 7. Mise en place d'activités communes de promotion de la Grande Région

La promotion, par de multiples outils, des atouts des territoires est devenue une composante importante de l'action publique. C'est notamment le cas en matière de développement économique, pour la recherche d'investisseurs. Dans le cadre de la Grande Région, il serait utile d'analyser les effets de synergie en vue, le cas échéant, de les réorganiser et de les exploiter en commun. Par ailleurs, une coordination des politiques de promotion favoriserait d'une façon générale l'intégration de la Grande Région.

Par conséquent, les participants au Sommet soulignent l'importance que revêt l'effet de synergie des relations publiques interrégionales. Ils suggèrent de créer une "équipe chargée de la promotion de la Grande Région". Cet organe sera constitué par les responsables de la communication des différents partenaires. La présidence serait assurée à tour de rôle. La Lorraine, chargée de l'organisation du prochain Sommet, fera le nécessaire en vue de la constitution de cet organe.

L'"équipe chargée de la promotion de la Grande Région" devra axer ses travaux sur les thèmes suivants:

- diffusion de messages publicitaires communs,
- marketing commun pour la Grande Région,
- foires et salons communs,
- grands événements culturels.

Il faudra étudier dans quelle mesure les moyens d'information et de communication modernes (Internet, Minitel, etc.) pourraient être utilisés. Les participants au Sommet accueillent favorablement la proposition faite par la Commission Perspectives d'introduire des fêtes transfrontalières, comme par exemple le 5ème "Saarland- Tag" en l'an 2000 qui aura pour thème la Grande Région Saar-Lor-Lux, les "Rheinland-

Pfalz-Tage" en 1997 et 1998 ainsi que les manifestations semblables dans les régions voisines.

#### 8. Coordination de la coopération transfrontalière

Les participants s'accordent à penser que l'ampleur et la complexité de l'interdépendance interrégionale, des divers projets et institutions exigent actuellement une coordination plus rigoureuse.

Les participants au Sommet demandent la constitution d'une base de données regroupant toutes les informations sur la coopération dans la Grande Région. Ils suggèrent la préparation d'un "registre de coopération" ainsi que la mise en place d'un système de renseignements à la disposition du citoyen par l'intermédiaire du Minitel, d'Internet ou d'autres systèmes appropriés et déjà existants. Le "registre de coopération" devrait présenter les actions concrètes et les acteurs qui les mènent.

Ces structures de coordination devront être réalisées par les Représentants Personnels chargés de la préparation du prochain Sommet 1997 (si possible sans engager de dépenses supplémentaires).

#### 9. Elaboration d'un schéma de développement spatial pour la Grande Région

Les participants réaffirment leur attachement à l'élaboration d'un schéma de développement spatial commun pour la Grande Région.

L'un des objectifs essentiels de la politique européenne de l'aménagement du territoire consiste à éviter une concentration excessive de l'urbanisation et du potentiel économique par quelques grandes agglomérations, concentration accompagnée de la marginalisation des zones périphériques, y inclus les zones périphériques des différents Etats.

Le schéma de développement spatial approfondira les réflexions sur la création d'un réseau urbain européen plus équilibré et sur le renforcement de la position de la Grande Région en Europe. La Grande Région transfrontalière Saar-Lor-Lux contribuera ainsi au développement de la politique européenne de l'aménagement de l'espace. Le schéma de développement spatial pour la Grande Région devra faire figure de modèle de coopération pour l'aménagement du territoire transfrontalier.

Les participants au Sommet soutiendront dans le cadre de leurs compétences l'élaboration du schéma de développement de la Grande Région. Elles lancent l'appel aux autorités nationales et à la Commission Européenne de participer à son élaboration.

#### 10. TGV / ICE

Les participants rappellent qu'ils avaient, à l'occasion du Premier Sommet à Mondorf-les-Bains, souligné l'importance de la réalisation rapide et complète de la liaison à grande vitesse TGV - P.E.S (Paris - Est de la France - Sud-Ouest de l'Allemagne).

Les participants au Sommet enregistrent avec satisfaction les progrès accomplis par ce projet depuis un an, tant en France qu'en Allemagne.

En Allemagne, la réalisation de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est imminente. Les premiers travaux pour la partie Sarrebruck - Kaiserslautern - Mannheim débiteront probablement sous peu.

Pour ce qui concerne la France, les participants saluent la décision prise en mai par le Gouvernement français de déclarer la réalisation de l'ensemble du projet TGV-Est d'utilité publique et urgente, tel qu'il figure dans l'accord de La Rochelle signé avec l'Allemagne et repris dans l'accord de Metz signé avec le Luxembourg.

#### **IV RAPPORT DE LA COMMISSION PERSPECTIVES**

Les participants au Sommet prennent acte du rapport de la Commission Perspectives, dont la création a été décidée lors du 1er Sommet à Bad-Mondorf. Ils considèrent ses suggestions et réflexions très précieuses pour la réussite de l'intégration dans la Grande Région.

Les propositions contenues dans le rapport de la Commission ont été largement reprises dans les résolutions de cette "déclaration commune".

Il s'agit en particulier des propositions suivantes:

- Création d'un "Comité Economique et Social de la Grande Région".

Cet organe sera chargé de délibérer sur les questions communes transfrontalières économiques et sociales de la Grande Région.

- Préparation d'un inventaire de tous les organismes de coopération de la Grande Région. La "Interregionale Presse/Presse interrégionale (IPI)" a établi un système d'information accessible sur Internet, dont les participants au Sommet prennent acte.

- Intensification de la coopération transfrontalière dans le cadre des nouvelles possibilités juridiques (accord de Karlsruhe, accord de Mainz). Les collectivités territoriales sont invitées à avoir recours aux nouvelles possibilités juridiques afin d'intensifier leur coopération transfrontalière et interrégionale.

- Elaboration d'une stratégie homogène pour un marketing commun du site interrégional et travail de conviction auprès de la population de la Grande Région. Les travaux préliminaires déjà effectués dans ce sens devront être utilisés. A ce propos, les participants au Sommet prennent acte du projet de la Sarre visant l'organisation d'une manifestation traditionnelle "Saarland-Tag" en 1999 qui sera consacrée à la Grande Région. De nombreuses manifestations seront organisées en amont dans l'ensemble de la Grande Région.

- Regroupement de la "Compétence européenne" existant dans la Grande Région avec également la promotion de l'apprentissage des langues étrangères. Toutes les

possibilités existantes doivent être reprises. La Commission Perspectives souligne l'importance que revêt la connaissance de la langue du voisin pour améliorer la communication au sein de la Grande Région. L'acquisition d'une langue étrangère ne veut pas dire apprendre uniquement la grammaire et le vocabulaire. Il s'agit également de s'habituer aux particularités culturelles et à la mentalité du voisin.

Les participants au Sommet expriment leurs remerciements à la Commission Perspectives pour ses suggestions précieuses soumises dans son rapport. Ils espèrent que ces propositions de coopération se concrétisent rapidement.